



GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALES – V1.1

1. General provisions

1.1. These General Terms and Conditions of Sales (hereinafter the "Terms") described below, defines the rights and obligations of ACTIV'INSIDE, a French Limited Liability Company listed on the Bordeaux Business and Companies Register under No 509 708 483, and of any professional buyer placing an order to ACTIV'INSIDE (hereinafter the "Client"). Any sale executed by ACTIV'INSIDE shall be governed by these Terms, excluding any other document as prospectus, catalogs, or documents provided by ACTIV'INSIDE for information only and that are only indicative.

1.2. These Terms are attached to confirmation of purchase orders issued by ACTIV'INSIDE and shall be, in any event, pass on a simple request from the customer, but also available on website www.activinside.com

1.3. The Client declares having taken knowledge of these Terms before placing an order and having accepted these Terms in full and unconditionally.

1.4. The applicable Terms shall be those in force to the date of the order placed by the Client. No other particular condition shall prevail on these Terms, unless formal prior written acceptance by ACTIV'INSIDE.

1.5. ACTIV'INSIDE reserves the right to change these Terms at any time.

2. Order

2.1. All orders shall be placed in written by the Client to ACTIV'INSIDE.

2.2. Any order placed by the Client shall constitute a firm and final binding commitment, and total and complete renunciation of the latter to claim its own conditions of purchase.

2.3. Each order shall be expressly approved by ACTIV'INSIDE, and an order confirmation shall be sent to the Client.

2.4. Any request for modification or cancellation of the order placed by the Client, after the sending of the order confirmation, shall be subject to acceptance by ACTIV'INSIDE.

In case of acceptance by ACTIV'INSIDE of the cancellation of the order by the Client, for any reason whatsoever except in cases of force majeure as defined in Article 11 of these Terms, an amount of 10% (ex-Tax) of the total invoice shall remain to ACTIV'INSIDE, as damages.

2.5. ACTIV'INSIDE reserves the right to suspend, postpone, cancel or not to proceed with an order in cases of force majeure referred to in Article 11 of these Terms, or for legitimate reasons, including where the quantities ordered are abnormally high or abnormally low, or in cases of insufficient stocks.

In these cases, ACTIV'INSIDE shall notify the Client as soon as possible and shall repay the Client if a payment have already been received, without the Client being able to seek any form of compensation.

3. Pricing

3.1. Product prices are those set on the basis of ACTIV'INSIDE going rate at the date of registration of the order.

3.2. All prices shall be exclusive of VAT and denominated in Euros (€) or Dollars (\$), including packaging costs, and are based on market fluctuations. Therefore, prices will be raised the VAT

rate applicable at the time of ordering. The Client acknowledges that any rate change can impact product prices.

3.3. The price presented in the offer is only valid for a maximum period of three (3) months of issuance, unless otherwise explicitly stated in the offer.

3.4. Unless specifically provided otherwise, the prices are set Ex Works (Incoterms: EXW). Consequently, any removal costs, transportation costs, customs fees and insurance costs shall be borne solely by the Client.

3.5. In case of particular requirements concerning packaging conditions or transport conditions of the ordered products, duly accepted in writing by ACTIV'INSIDE, the costs of these services shall be subject to additional specific billing, under specific conditions.

4. Discounts , Rebates

Discounts and rebates are included in ACTIV'INSIDE rates in force at the time of the registration of the order.

5. Payment terms

5.1. Each order shall be subject to an invoice, which will be established in compliance with provisions of Article L.441-3 of French Commercial Code. The invoice shall be delivered to the Client at the time of preparation of the order or at the time of removal of the products.

5.2. To first order: a cash payment shall be required upon the order placed by the Client.

5.3. For subsequent orders: payment shall be made within thirty (30) days from the date of issue of the invoice, unless otherwise negotiated and explicitly stipulated in the order confirmation.

5.4. For France: payment is preferably accepted by bank transfer. Payment can be exceptionally made by other means (accepted bill, truncated bills of exchange, promissory note) on express acceptance of ACTIV'INSIDE.

For other countries: payment shall be exclusively made by bank transfer, documentary credit, or other bank payment.

5.5. No discount is given for advance payments.

6. Delay or payment default

6.1. In case of delay or default in payment of amounts due by the Client, ACTIV'INSIDE may suspend all Client orders in progress, without prior formal notice or judicial authorization.

6.2. In addition, any total or partial delay in payment shall automatically lead, without any formality nor prior formal notice, to a penalty equivalent to three (3) times the legal interest rate applicable on the amount due, including Taxes, from the day following the payment date presented on the invoice until the date of full payment of the amounts due (Article L.441-6 I paragraph 12 of the French Commercial Code). The legal interest rate is revised every six (6) months (Article L.313-2 of the French Monetary and Financial Code).

6.3. Besides, any amount not paid by its due date automatically lead to the payment of a lump sum amounting to € 40,00 due for recovery costs (Article D. 441-5 of the French Commercial Code).

If the actual recovery costs exceed the amount of this lump sum, ACTIV'INSIDE may request additional compensation to



GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALES – V1.1

the Client, upon justification.

6.4. Moreover, as a penalty clause, failure to pay by the due date shall automatically lead to the payment of compensation equivalent to 15% of the unpaid amount.

7. Termination clause

In case of breach of any of its obligations by the Client, the sale shall be automatically canceled, within 48 hours after formal notice sent by registered letter with acknowledgment of receipt, and remained unanswered.

Any possible advance payments will be kept by ACTIV'INSIDE, without prejudice to any damages for ACTIV'INSIDE.

8. Logistics

8.1. Unless specifically provided otherwise, all ACTIV'INSIDE offers are made Ex Works (Incoterms: EXW).

8.2. The products issuance to the Client shall be made in compliance with the purchase order, by simple notice of availability sent to the Client or by issuance made to a shipper or carrier in the premises (or warehouses) of ACTIV'INSIDE.

8.3. ACTIV'INSIDE ensures that the delivery times indicated on the order confirmation are respected. However, these deadlines are specified for information only and cannot be guaranteed.

Any reasonable delay in the issuance or delivery shall not give rise to damages or deductions for the Client, nor justify any cancellation or refusal of the order by the Client.

8.4. The Client shall remove the ordered products within fifteen (15) days from the notice of availability.

Failing that, ACTIV'INSIDE reserves the right to cancel the order in the circumstances referred to in Article 7 of these Terms.

9. Garantie

9.1. Apparent defects and non-conformity of products at the time of receipt

(a) At the time of receipt, the Client shall be required to check the compliance of the product with the purchase order, and any apparent defects or deterioration of packaging, and to make, as appropriate, specific reserves on transport document, and also to notify ACTIV'INSIDE in writing within three (3) business days from the date of receipt, specifying the date and the delivery note number as well as the number of one or several incriminated prize(s).

After this deadline, ACTIV'INSIDE will not take into account any claim concerning apparent defects or product compliance with the purchase order.

It is for the Client to provide any justification as to the reality of defects or anomalies. The Client shall provide ACTIV'INSIDE every facility to proceed to record these defects and to remedy them. The Client shall refrain from intervening or from involving a third party for this purpose.

(b) In case of defect or nonconformity of the delivered products, duly noted by ACTIV'INSIDE as provided in (a), the Client may obtain the replacement or refund of the products, at the discretion of ACTIV'INSIDE, excluding any compensation or damages.

(c) The Client cannot claim a nonconformity or apparent defect if he has unreservedly accepted the products

delivered.

9.2. Hidden defects of products non-visible at the time of receipt

(a) In case of hidden defects of products non-visible at the time of receipt, rendering it unfit for the use for which they are intended, the guarantee provided by ACTIV'INSIDE shall be limited to six (6) months from the date of receipt, and shall remain subject to the sending of a claim by the Client, by registered letter with acknowledgment of receipt addressed to ACTIV'INSIDE, within a maximum period of three (3) working days of their discovery, specifying the date and the delivery note number as the number of one or several incriminated prize(s).

(b) In case of acceptance by ACTIV'INSIDE, the Client may obtain the replacement or refund of the products, at the discretion of ACTIV'INSIDE, excluding any compensation or damages.

(c) The Client expressly recognizes that the guarantee shall not be applicable in case of expiry date of the product before the end of the six (6) months-guarantee period. In this case, the guarantee period shall run only until the expiry date of the product.

9.3. The return of guaranteed products shall first be accepted by ACTIV'INSIDE. Returned products shall reach ACTIV'INSIDE in their original condition, without having been started.

Transport costs, customs fee and risk of return shall be the sole responsibility of the Client.

10. Use of products and limitation of liability

10.1. As expressly agreed between the parties, ACTIV'INSIDE cannot be liable for (a) any indirect or non-material damages, or for (b) damages due to a non-compliance with Client needs.

10.2. As an essential condition of the sale, it is recalled that the Client shall be solely responsible notably of the use of products supplied by ACTIV'INSIDE and of their suitability for the intended use. The Client shall be solely responsible for observing proper safety conditions.

Consequently, ACTIV'INSIDE cannot be held responsible for damage of all kinds, which would result from a misuse of the marketed products.

In this regard, the Client expressly acknowledges having noted, upon placing the order, the products sold by ACTIV'INSIDE, and having read products datasheets and safety datasheets, regarding in particular the storage conditions, handling, use and transportation of products.

10.3. The Client shall be solely responsible notably for ensuring the compatibility of purchased products with any other products or materials in direct or indirect contact with these products, for using the purchased products in compliance with the proper rules, for any modification or transformation of these products, for using the purchased products in accordance with the technical specifications and the applicable laws or regulations, for their preservation and storage.

10.4. In particular as regards the nutrition and wellness market, the Client undertakes to observe national, European and/or international laws and regulations, and to comply with



GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALES – V1.1

it, in particular, without this being considered exhaustive, concerning public health and environmental protection.

10.5. ACTIV'INSIDE clears any responsibility for any use of products, which may constitute an infringement of the current legal and/or statutory requirements. Moreover, the Client shall verify that the application of products does not forge any patent existing on the geographical zone of operated by Client.

11. Force majeure

11.1. ACTIV'INSIDE shall not be held liable if the non-execution or delay in performing any of its obligations described in these Terms, is due to force majeure. As such, force majeure means any unforeseeable and irresistible event within the meaning of Article 1148 of the French Civil Code.

11.2. Each party undertakes to promptly inform the other party in case of occurrence of force majeure circumstances, such as, without this list being considered exhaustive: fire, flood, war, terrorism, embargo, strike, riot, intervention of a government authority, bad weather, interruption of transport, unavailability of raw materials ...

12. Retention of title clause

12.1. ACTIV'INSIDE reserves ownership of the products designated in the order confirmation, until full payment of the price in principal and interest.

12.2. In case of total or partial non-payment of the price on the due date, for any reason whatsoever, ACTIV'INSIDE is already authorized by the Client to conduct an inventory of all the products belonging to ACTIV'INSIDE, whether contradictory, or by being assisted by a bailiff.

12.3. The Client undertakes to take all necessary precautions for the proper preservation of products until full payment. It is therefore forbidden for the Client to sell them or transform them. However, as mere tolerance and solely for the purposes of its business, ACTIV'INSIDE allows the Client to resell or transform the products, provided that the Client pays, on the due date, the full price outstanding.

12.4. In case the non-fully paid products have been incorporated into another good and that this good cannot be separated without damages, the ownership of ACTIV'INSIDE on these products can be exercised, up to the remaining debt due, over products of same nature and same quality held by the Client.

13. Risk transfer

13.1. Notwithstanding Article 12.1 of these Terms, the Client shall bear the risk on dispatch of the products from the premises (or warehouses) of ACTIV'INSIDE, to their final destination.

13.2. The products travel therefore at the risk of the Client. ACTIV'INSIDE is thus not liable for damages due to delayed delivery, missing parts or damages of any kind whatsoever, or loss occurred during removal or transportation, and it is up to the Client, in these cases, to express all reserves in accordance with Article 9.1. of these Terms, and to seek remedy to the responsible carriers.

13.3. The Client undertakes, therefore, to take out insurance policy covering the risk of loss, theft or destruction of the products.

14. Intellectual and commercial property

14.1. The sale of products does not confer any ownership or license to the Client on trademarks or distinctive signs affixed on these products.

14.2. The sale of products does not create any license or transfer of patent or any other rights of intellectual property or know-how from ACTIV'INSIDE to the Client with regard to the products.

14.3. Any advertising message or promotional operation created by the Client, including trademarks or signs affixed on ACTIV'INSIDE products, shall be subject to the prior written consent of ACTIV'INSIDE.

ACTIV'INSIDE reserves the right to refuse the broadcasting of advertising messages that would be disparaging or that would infringe its trademarks or other distinctive signs.

14.4. At the online release of ACTIV'INSIDE products by the Client, the Client undertakes to only use pictures and logos transmitted by ACTIV'INSIDE, and after prior written consent from ACTIV'INSIDE.

15. Non waiver clause

The fact that ACTIV'INSIDE does not demand the application of a provision of these Terms or of any particular condition shall not imply waiver of its rights.

16. Applicable law and jurisdiction

16.1. These Terms and the resulting purchase and sale transactions shall be governed by French law.

16.2. The French version of these Terms shall prevail over the English version.

16.3. In case of any dispute, ACTIV'INSIDE and the Client shall seek an amicable solution.

16.4. Where no settlement agreement is reached within two (2) months, any dispute concerning interpretation, execution, validity, termination of these Terms, termination of commercial relationship, and more generally effects or consequences of these Terms, shall be brought before the **Commercial Court of Bordeaux**, even in cases of call on guarantee or of multiple defendants.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE – V1.1

1. Dispositions Générales

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ACTIV'INSIDE, société immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°509 708 483, et de tout acheteur professionnel qui passe commande à ACTIV'INSIDE (ci-après le « Client »). Toute vente réalisée par ACTIV'INSIDE est ainsi régie par les présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogues, documentations émanant d'ACTIV'INSIDE, qui ne sont donnés qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative.

1.2. Les présentes CGV sont annexées aux confirmations de commandes émises par ACTIV'INSIDE et seront, en toute hypothèse, communiquées au Client sur simple demande de sa part. Elles sont également disponible sur le site internet d'Activ'Inside à l'adresse suivante : www.activinside.com

1.3. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV avant de passer commande et les avoir acceptées intégralement et sans réserve.

1.4. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les CGV, sauf acceptation formelle, préalable et écrite d'ACTIV'INSIDE.

1.5. ACTIV'INSIDE se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment.

2. Commande

2.1. Toute commande doit faire l'objet d'un support écrit par le Client auprès d'ACTIV'INSIDE.

2.2. Toute commande passée par le Client vaut engagement ferme et définitif, et renonciation totale et entière de ce dernier à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

2.3. Chaque commande doit être expressément validée par ACTIV'INSIDE, et une confirmation de commande est adressée au Client.

2.4. Toute demande de modification ou d'annulation de la commande faite par le Client, après envoi de la confirmation de commande, est soumise à l'acceptation d'ACTIV'INSIDE.

En cas d'acceptation par ACTIV'INSIDE de l'annulation de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis les cas de force majeure définie à l'article 11 des présentes CGV, une somme correspondant à 10% du montant HT de la facture totale sera acquise à ACTIV'INSIDE, à titre de dommages et intérêts.

2.5. ACTIV'INSIDE se réserve la faculté de suspendre, retarder, annuler ou ne pas donner suite à une commande dans les cas de force majeure visés à l'article 11 des présentes CGV, ou pour motifs légitimes, notamment dans les cas où les quantités commandées sont anormalement élevées ou anormalement basses, ou en cas d'insuffisance de stocks, à charge pour ACTIV'INSIDE, dans ces cas, de le notifier au Client dans les meilleurs délais et à rembourser ce dernier si un paiement a déjà été encaissé, et ce, sans que le Client puisse solliciter la moindre indemnisation de ce chef.

3. Tarification

3.1. Les prix des produits sont ceux fixés sur la base du tarif ACTIV'INSIDE en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

3.2. Les prix s'entendent Hors Taxes et sont libellés en euros (€), frais d'emballages compris, et sont établis en fonction des

variations du marché. Par conséquent, ils sont majorés du taux de TVA applicable au moment de la prise de commande. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

3.3. Le prix figurant dans l'offre n'est valable que pour une durée maximale de trois (3) mois à compter de son émission, sauf disposition contraire explicitement stipulée dans l'offre.

3.4. Sauf disposition particulière contraire, les tarifs ACTIV'INSIDE sont établis en prix départ usine (incoterm : EXW).

En conséquence, les frais d'enlèvement, les frais de transport, les frais de douane éventuels et les coûts d'assurance sont à la charge exclusive du Client.

3.5. En cas de demandes particulières du Client concernant les conditions d'emballage ou le transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par ACTIV'INSIDE, les coûts engendrés par ces services feront l'objet d'une facturation spécifique supplémentaire, selon des conditions particulières.

4. Rabais, Ristournes

Les rabais et ristournes sont compris dans les tarifs ACTIV'INSIDE en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

5. Modalités de Règlement

5.1. Chaque commande fera l'objet d'une facture, laquelle sera établie conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de commerce. La facture est remise au Client au moment de la préparation de la commande ou de l'enlèvement de la commande.

5.2. Pour toute première commande : un paiement comptant est exigé dès la passation de la commande par le Client.

5.3. Pour les commandes ultérieures : le paiement doit intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf disposition contraire négociée et explicitement stipulée dans la confirmation de commande.

5.4. Pour la France : le paiement est accepté par préférence par virement bancaire. Le paiement peut être exceptionnellement effectué par d'autres moyens (traite acceptée, LCR, billet à ordre) sur acceptation expresse d'ACTIV'INSIDE.

Pour les autres pays : le paiement doit être exclusivement effectué par virement bancaire, crédit documentaire, traite documentaire ou autre paiement bancaire.

5.5. Aucun escompte n'est accordé pour les règlements anticipés.

6. Retard ou défaut de paiement

6.1. En cas de retard ou défaut de paiement des sommes dues par le Client, ACTIV'INSIDE pourra suspendre toutes les commandes du Client en cours, sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure préalable ni autorisation judiciaire.

6.2. Tout retard de paiement total ou partiel entraînera par ailleurs de plein droit, sans aucune formalité ni mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité dont le taux correspond à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, applicable sur le montant des sommes TTC restant dues, à partir du jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du règlement intégral des sommes dues (article L.441-6 I alinéa 12 du code de commerce). Le taux d'intérêt légal est révisé tous les six (6) mois (article L.313-2 du Code monétaire et financier).

6.3. Outre les pénalités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€ due au titre des frais



CONDITIONS GENERALES DE VENTE – V1.1

de recouvrement (article D. 441-5 du code de commerce).

Si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, ACTIV'INSIDE pourra demander une indemnisation complémentaire au Client, sur justification.

6.4. De plus, le défaut de paiement à l'échéance stipulée sur la facture entrainera de plein droit le versement à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée.

7. Clause résolutoire

En cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations par le Client, la vente sera résolue de plein droit, dans un délai de 48 heures après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée sans effet, et les acomptes éventuellement versés resteront acquis à ACTIV'INSIDE, sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit d'ACTIV'INSIDE.

8. Logistique

8.1. Sauf disposition particulière contraire, toutes les offres ACTIV'INSIDE sont faites « départ usine » (incoterm : EXW).

8.2. La délivrance des produits au Client s'effectue conformément à la commande soit par simple avis de mise à disposition adressé au Client, soit par remise effectuée à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux (ou entrepôts) d'ACTIV'INSIDE.

8.3. ACTIV'INSIDE veille à ce que les délais de livraison indiqués sur la confirmation de commande soient respectés. Toutefois, ces délais ne sont précisés qu'à titre indicatif, et ne peuvent être garantis.

Tout retard raisonnable dans la délivrance ou dans la livraison ne pourra donner lieu au profit du Client à des dommages et intérêts, à retenue, ou à annulation de commande, ni justifier le refus de la commande.

8.4. Le Client doit procéder au retraitement de la marchandise commandée dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'avis de mise à disposition.

En l'absence de retraitement dans ce délai, ACTIV'INSIDE peut résoudre de plein droit la commande dans les conditions visées à l'article 7 des présentes CGV.

9. Garantie

9.1. Vices apparents et non-conformité des produits au moment de la réception

(a) Le Client est tenu de vérifier, au moment de la réception, la conformité du produit avec le bon de commande, ainsi que les éventuels vices apparents, ou dégradation des emballages, et faire, le cas échéant, des réserves précises sur le document de transport, et d'aviser également ACTIV'INSIDE par écrit, dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de réception, en précisant la date et le numéro du bon de livraison ainsi que le numéro du ou des lots incriminé(s).

Passé ce délai, aucune réclamation portant tant sur des vices apparents que sur la conformité des produits par rapport à la commande ne saurait être prise en compte par ACTIV'INSIDE.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées. Il devra laisser à ACTIV'INSIDE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra

d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

(b) En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par ACTIV'INSIDE dans les conditions prévues au (a), le Client pourra obtenir le remplacement, ou le remboursement des produits, au choix d'ACTIV'INSIDE, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

(c) Le Client ne peut pas se prévaloir d'un défaut de conformité ou d'un vice apparent s'il a accepté sans réserve les produits livrés.

9.2. Vices cachés des produits non-apparents au jour de la réception

(a) En cas de vices cachés des produits non-apparents au jour de la réception, les rendant impropres à l'usage auxquels ils sont destinés, la garantie d'ACTIV'INSIDE est limitée à six (6) mois à compter de la date de réception des produits, et demeure subordonnée à l'envoi d'une réclamation du Client, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à ACTIV'INSIDE, dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés à compter de leur découverte, indiquant la date et le numéro du bon de livraison, ainsi que le numéro du ou des lots incriminé(s).

(b) En cas d'acceptation par ACTIV'INSIDE, le Client pourra obtenir le remplacement ou le remboursement des produits, au choix d'ACTIV'INSIDE, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

(c) Le Client reconnaît expressément que la garantie n'est pas applicable en cas de péremption du produit avant l'expiration du délai de garantie de six (6) mois. Dans cette hypothèse, le délai de garantie ne court que jusqu'à la date de péremption du produit.

9.3. Le retour des produits garantis devra préalablement être accepté par ACTIV'INSIDE. Les produits retournés devront parvenir à ACTIV'INSIDE en l'état d'origine, sans avoir été entamés.

Les frais de transport, les frais douaniers et les risques du retour sont à la charge exclusive du Client.

10. Usage des produits et limitation de responsabilité

10.1. De convention expresse entre les parties, ACTIV'INSIDE ne peut être responsable (a) de dommages indirects ou immatériels, (b) ou de dommages liés à une non-conformité aux besoins du client.

10.2. A titre de condition essentielle de la vente, il est rappelé que le Client est seul responsable notamment de l'usage des produits fournis par ACTIV'INSIDE et de leur adéquation à l'utilisation qui en est faite. Il est seul responsable du respect des conditions de sécurité adéquates.

Le Client reconnaît expressément à cet égard avoir pris connaissance, dès la passation de la commande, des produits vendus, des fiches techniques et des fiches de données de sécurité relatives aux produits vendus, fournies par ACTIV'INSIDE, en ce qui concerne notamment les conditions de stockage, la manipulation, l'usage et le transport des produits.

En conséquence, ACTIV'INSIDE ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature qui résulteraient d'une mauvaise utilisation des produits commercialisés.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE – V1.1

10.3. Le Client est seul responsable de veiller notamment à la compatibilité des produits achetés aux autres éventuels produits ou matériels avec lesquels ils doivent être en contact direct ou indirect, à leur utilisation conforme aux règles de l'art, à leur modification ou transformation, aux conditions dans lesquelles les produits seront utilisés conformément aux spécifications techniques et à la réglementation applicable, à leur conservation et leur stockage.

10.4. En particulier s'agissant du marché de la nutrition et du bien-être, le Client s'engage à requérir des dispositions législatives et réglementaires nationales, européennes et/ou internationales en vigueur et à s'y conformer, notamment, sans que cela soit considéré comme exhaustif, en ce qui concerne la santé publique ou la protection de l'environnement.

10.5. ACTIV'INSIDE dégage toute responsabilité à raison de toute utilisation de ses produits qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il appartient en outre au Client de vérifier que l'application des produits achetés chez ACTIV'INSIDE ne contrefait pas des brevets existant sur la zone géographique du Client.

11. Force majeure

11.1. La responsabilité de la société ACTIV'INSIDE ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV, résulte d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

11.2. Chaque Partie s'engage à informer l'autre partie dans les meilleurs délais en cas de survenance de circonstances de force majeure, telles que, sans que cette liste soit considérée comme exhaustive : incendie, inondation, guerre, terrorisme, embargo, grève, émeute, intervention d'une autorité gouvernementale, intempérie, interruption des transports, indisponibilité des matières premières...

12. Clause de réserve de propriété

12.1. **ACTIV'INSIDE se réserve la propriété des produits désignés dans la confirmation de commande, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.**

12.2. En cas de non-paiement total ou partiel du prix et de ses accessoires à l'échéance convenue, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, ACTIV'INSIDE est d'ores et déjà autorisée par le Client à faire procéder à un inventaire de l'ensemble des produits lui appartenant, soit de manière contradictoire, soit en se faisant assister d'un huissier.

12.3. Le Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la bonne conservation des produits jusqu'au paiement intégral du prix. Il est donc interdit au Client d'en disposer pour les revendre ou les transformer. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, ACTIV'INSIDE autorise le Client à revendre ou transformer les produits désignés, sous réserve que le Client s'acquitte, à l'échéance convenue, de l'intégralité du prix restant dû.

12.4. Dans l'hypothèse où les produits non intégralement payés par le Client ont été incorporés dans un autre bien et que ces biens ne peuvent être séparés sans subir de dommage, le droit de propriété d'ACTIV'INSIDE sur ces produits peut s'exercer, à concurrence de la créance restant due, sur des produits de même nature et de même qualité détenus par le Client.

13. Transfert des risques

13.1. Nonobstant l'article 12.1 des présentes conditions générales, le Client supporte les risques dès l'expédition des locaux (ou entrepôts) d'ACTIV'INSIDE jusqu'à leur destination finale.

13.2. Les produits voyagent donc aux risques et périls du Client. ACTIV'INSIDE n'est ainsi pas responsable de dommages liés à un retard dans la livraison, un manquant ou une avarie, de quelque nature que ce soit, ou perte survenue lors de l'enlèvement ou du transport, et il appartient au Client, dans ces cas, de faire toutes réserves conformément à l'article 9.1. des présentes conditions générales, et d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables.

13.3. Le Client s'engage, en conséquence, à souscrire, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des produits désignés.

14. Propriété intellectuelle et commerciale

14.1. La vente des produits ne confère aucun droit au Client sur les marques ou signes distinctifs apposés sur ces produits.

14.2. La vente des produits n'implique par ailleurs aucun transfert de licence de brevet ou de tout autre droit de propriété intellectuelle quelconque ou encore de savoir-faire de la part d'ACTIV'INSIDE au profit du Client en ce qui concerne les produits cédés.

14.3. La réalisation par le Client de tout message publicitaire ou opération promotionnelle comprenant les marques ou signes distinctifs apposés sur les produits d'ACTIV'INSIDE est soumise à l'autorisation préalable et écrite d'ACTIV'INSIDE.

ACTIV'INSIDE se réserve le droit de refuser la diffusion de messages publicitaires qui seraient dénigrant ou portant atteinte à ses marques ou autres signes distinctifs.

14.4. Lors de la mise en ligne par le Client des produits d'ACTIV'INSIDE, le Client s'engage à n'utiliser que des photos et logotypes transmis par ACTIV'INSIDE, dont l'accord préalable et écrit est obligatoire.

15. Non renonciation

Le fait pour ACTIV'INSIDE de ne pas réclamer l'application d'une clause des présentes CGV ou des conditions particulières, n'implique pas renonciation à faire valoir ses droits ultérieurement.

16. Loi applicable et attribution de juridiction

16.1. Les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente en découlant sont soumises au droit français.

16.2. La version française des présentes CGV est celle faisant foi en cas de traduction.

16.3. En cas de différend, ACTIV'INSIDE et le Client rechercheront un accord amiable.

16.4. A défaut de règlement amiable trouvé dans un délai de deux (2) mois, tout litige relatif à l'interprétation, à l'exécution, à la validité, à la résiliation des présentes CGV, à la rupture des relations commerciales, et plus généralement aux conséquences ou aux suites des présentes CGV sera porté devant le **Tribunal de Commerce de Bordeaux**, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.